



Augmentation du capital d'EDF

La double peine !

Le mardi 7 mars 2017, la Direction de l'entreprise annonçait une augmentation du capital d'EDF avec droit préférentiel de souscription (aussi appelé DPS) à utiliser avant le mardi 21 mars. Même si nous ne connaissons pas encore précisément à ce jour les chiffres liés à cette opération qui s'avère nécessaire au regard de la santé financière de notre entreprise, le moins que l'on puisse dire est qu'elle se révèle néfaste pour l'ensemble des porteurs de parts du FCPE EDF. Décryptage.

Une communication inexistante

Alors que l'entreprise avait abreuvé les salariés de communications lors des deux ouvertures de capital afin de les inciter à y souscrire, elle s'est faite très discrète sur cette augmentation de capital qui les concernait pourtant au premier chef. Pas un seul courriel explicatif, pas une seule information permettant de savoir l'attitude à adopter sur cette opération complexe. Pourtant, ce sont près de 60.000 salariés ou anciens salariés qui sont restés dans l'expectative pendant toute la durée de l'opération, ne sachant pas quoi faire et voyant leurs économies placées au sein du FCPE fondre comme neige au soleil.

Une perte sèche pour le FCPE EDF ?

Pour pouvoir souscrire à l'augmentation de capital, le FCPE EDF devait disposer de liquidités, ce qui semble lui être légalement impossible. Pour pouvoir disposer de cette liquidité, le gérant du fonds a donc dû vendre sur les marchés financiers une grosse partie des Droits Préférentiels de Souscription (DPS) rattachés aux parts du FCPE EDF.

Malheureusement, en parallèle, l'Etat a vendu près de 200 millions de ses DPS puisqu'il a décidé de ne pas souscrire à l'intégralité de l'augmentation de capital. Résultat : le DPS ne cotait plus que 0,40 € au lieu de 0,77 € à l'origine de l'opération. Une perte sèche de près de 50 % sur chaque DPS détenu par les salariés actionnaires et vendu par le gérant...

Analyse de la CFE-CGC Energies

C'est donc une double peine qui est infligée aux salariés actionnaires : impossibilité de souscrire pleinement à l'augmentation de capital (entraînant une dilution de plus de 10 %) et perte financière importante liée à la vente massive de la part de l'Etat.

Nous demandons à la Direction d'EDF de compenser la perte de plusieurs millions d'euros pour les salariés en leur attribuant des actions gratuites. La CFE-CGC a demandé à être reçue de toute urgence par le Président-Directeur Général !

**L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,
100% LIBRES... 100% VOUS !**

CFE-CGC ÉNERGIES

59 rue du Rocher

75008 PARIS

www.cfe-energies.com

contact@cfe-energies.com